



Conseil économique et social

Distr. générale
15 janvier 1999
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Septième session
19-30 avril 1999

Tourisme et développement durable

Rapport du Secrétaire général

Additif

Tourisme et développement économique*

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1–3	2
I. Statistiques du tourisme et liens entre le tourisme et autres secteurs d'activités.....	4–10	2
II. Mesures économiques à prendre par l'industrie du tourisme	11	4
III. Mesures économiques à prendre par les gouvernements.....	12–23	5
IV. Mesures économiques à prendre par la communauté internationale	24–36	9

* Le présent additif a été établi par l'Organisation mondiale du tourisme conformément aux dispositions arrêtées par le Comité interorganisations sur le développement durable; il est le fruit de consultations et d'échanges d'informations entre organismes des Nations Unies, organisations internationales, organismes publics intéressés ainsi que diverses autres institutions et particuliers.

Introduction

1. C'est dans les années 60 que le tourisme est devenu un phénomène de portée mondiale. À l'époque, sa capacité à induire le développement économique était généralement tenue pour acquise. Les États voyaient en lui une source de revenus, un moyen de se procurer des devises, un gisement d'emplois, une manne supplémentaire pour les régions à faible potentiel économique. Il a donc connu un essor pratiquement sans entrave tout au long des années 60 et 70. Des offices nationaux ont été créés pour promouvoir le tourisme et pour optimiser ses retombées économiques.

2. Mais l'expansion du tourisme international n'a pas tardé à faire apparaître toute une série de phénomènes sociaux et environnementaux préoccupants : altération des cultures autochtones, montée de la prostitution et de la délinquance, pollution de zones naturelles sensibles, surconsommation des ressources en énergie et en eau. Au début des années 90, les services nationaux responsables du tourisme avaient généralement compris qu'il ne profiterait durablement à l'économie que s'il était planifié correctement et géré en tenant compte expressément des richesses sociales et écologiques dont dépendait sa prospérité future. L'objectif déclaré du tourisme – stimuler le développement économique – a donc été élargi pour y inclure l'obligation de viabilité de ce développement sur les plans social et environnemental. Autrement dit, même s'il joue un rôle important dans le développement de l'économie, le tourisme ne peut être considéré isolément de son contexte. Son impact social et environnemental doit être pris en compte dans les politiques de développement.

3. L'importance du tourisme dans le développement économique peut se mesurer entre autres en calculant la part de l'industrie touristique dans le revenu national, l'emploi, les recettes d'exportation et les recettes fiscales. On s'aperçoit alors que le poids économique du tourisme est supérieur à celui de beaucoup d'autres secteurs d'activités : environ 1,5 % du produit national brut (PNB) mondial, un peu plus de 8 % en valeur des exportations mondiales de biens et près de 35 % en valeur des exportations mondiales de services. Le tourisme est également une importante source d'emploi, puisque le secteur de l'hôtellerie occupe à lui seul environ 11,3 millions de personnes dans le monde¹. Le tourisme international continue à afficher des taux de croissance vigoureux, puisque, durant la période 1985-1995, les entrées à ce titre ont progressé plus rapidement que le PNB mondial et que les recettes mondiales des exportations de biens ou de services. D'après les prévisions, sa croissance restera supérieure à celle de l'économie mondiale jusqu'à 2020.

I. Statistiques du tourisme et liens entre le tourisme et autres secteurs d'activités

4. Il convient de noter d'emblée que ce tableau général dissimule des disparités considérables au niveau national, et une hétérogénéité encore plus grande entre les régions. Le tourisme est la principale activité économique d'un certain nombre de pays en développement, où il supplante déjà l'agriculture commerciale et l'industrie minière comme

principale source de revenus, d'emplois et de recettes d'exportation. C'est ainsi qu'au Kenya, le tourisme est désormais le principal produit d'exportation, devant le thé, le café et les produits maraîchers. Par ailleurs, le poids économique du tourisme se ressent souvent encore davantage au niveau régional. Dans pratiquement tous les pays, l'activité touristique se concentre autour de quelques pôles, en général les grandes villes ou le littoral. C'est le cas par exemple de l'Espagne, dont les trois grandes zones d'attraction touristique sont la côte méridionale, les îles ibériques et Madrid.

5. Les statistiques globales sur l'importance du tourisme dans l'économie mondiale présentent en outre l'inconvénient de ne pas donner en elles-mêmes une idée précise de l'impact économique de ce secteur d'activités. En premier lieu, elles mesurent l'incidence brute du tourisme, alors que ce qui importe, c'est en général l'effet marginal du développement touristique, c'est-à-dire les gains de revenus, d'emplois et autres qui peuvent être induits par l'expansion de l'activité touristique dans le pays de destination. En deuxième lieu, les statistiques touristiques nationales sont entachées d'un certain nombre d'erreurs de mesure, ce qui limite sérieusement la comparabilité internationale des données sur le rôle économique du tourisme. C'est la raison pour laquelle on estime en général nécessaire de compléter ces données générales en déterminant les divers multiplicateurs du tourisme.

6. On peut déterminer la capacité du tourisme à produire du développement économique en étudiant les effets d'une augmentation des dépenses des touristes sur le lieu de destination, puisque cette augmentation des dépenses crée à son tour des revenus, des emplois et une série d'autres bénéfices économiques pour le pays hôte. Les multiplicateurs du tourisme tentent de synthétiser cet effet marginal sous forme de coefficient simple. Les deux formules les plus utilisées sont le multiplicateur du revenu touristique et le multiplicateur de l'emploi touristique.

7. Le multiplicateur du revenu touristique repose sur l'hypothèse qu'une injection directe de fonds dans l'économie du pays de destination – par exemple les dépenses effectuées sur place par les touristes étrangers – se traduit par une augmentation des revenus des prestataires de services touristiques. C'est ce qu'on appelle les «revenus directs». Une part de ces revenus supplémentaires sera épargnée et le reste servira à reconstituer les stocks ou sera redistribué sous forme de salaires. C'est ce qu'on appelle les «revenus indirects». Là encore, une part des revenus indirects ira à l'épargne et le solde sera dépensé en biens de consommation et en services et générera des «revenus induits» dans un champ économique plus large. Chaque étape provoque des importations induites et occasionne de ce fait des dépenses qui constituent des fuites de capitaux pour l'économie locale.

8. Les multiplicateurs du revenu touristique ne reposent pas tous sur le même mode de calcul et il ne faut pas confondre les différentes formules. La plus courante est celle du multiplicateur «keynésien», qui mesure le rapport entre l'accroissement initial des dépenses touristiques et l'accroissement des revenus (à la fois directs, indirects et induits). Ainsi, un multiplicateur keynésien de 1,25 signifie qu'un million de dépenses touristiques supplémentaires générera au bout de la chaîne 1,25 million de dollars de revenus supplémentaires dans l'économie concernée. Le coefficient multiplicateur indique pour sa part le rapport entre l'effet direct et l'effet induit. Ainsi, un coefficient multiplicateur de 1,5 signifie que si les revenus directs augmentent de 1 million de dollars, les revenus indirects et induits augmenteront de 0,5 million de dollars, ce qui représentera en tout 1,5 million de dollars de revenus supplémentaires pour l'économie locale.

9. Les multiplicateurs de l'emploi touristique fonctionnent de la même manière, et ils permettent de calculer soit le nombre d'emplois directs, indirects et induits créés par l'augmentation des dépenses touristiques sur le lieu de destination, soit le rapport entre l'augmentation de l'emploi direct et croissance de l'emploi global. Dans un cas comme dans l'autre, plus le coefficient multiplicateur est élevé et plus nombreux seront les emplois créés par une augmentation donnée des dépenses touristiques.

10. Comme le montrent les tableaux 1 et 2, les multiplicateurs du revenu touristique affichent souvent des valeurs très différentes selon les pays². La raison en est que le coefficient multiplicateur est fonction non seulement de la structure économique du pays où a lieu l'activité touristique, mais aussi des habitudes de dépenses de ceux qui reçoivent l'argent des touristes. Les multiplicateurs du revenu comme de l'emploi sont en général plus faibles dans les pays où le tourisme est un secteur encore jeune qui n'a pas encore véritablement de liens économiques avec les autres secteurs d'activités. Cette faiblesse s'explique largement par la part considérable des achats de produits d'importation dans les dépenses indirectes. Cet effet est particulièrement net dans les petits États insulaires en développement, qui ont souvent des difficultés à produire assez de biens pour répondre aux besoins de leur industrie touristique en plein essor. On le voit bien aux Tonga, où, compte tenu des faibles capacités des secteurs primaire et tertiaire, il faut importer jusqu'à 85 % des biens et services requis par certains secteurs du tourisme.

Tableau 1
Multiplicateurs du revenu touristique^a de quelques pays

Kiribati	0,37	Chine, RAS ^b de Hong kong	0,87-1,02
Samoa occidentales	0,39-0,66	Seychelles	0,88-1,03
Tonga	0,42	Bermudes	1,03-1,09
Vanuatu	0,56-0,80	Chypre	1,14
Îles Vierges britanniques	0,58	République dominicaine	1,20
Islande	0,64	Égypte	1,23
Îles Caïmanes	0,65	Jamaïque	1,23-1,27
Fidji	0,69-0,72	Sri Lanka	1,59
Bahamas	0,78-0,79	Irlande	1,72
Philippines	0,82	Royaume-Uni	1,73
Antigua	0,88	Turquie	1,96
Maurice	0,96		

Source : B. Archer, «Tourism and island economies», Progress in Tourism, Recreation and Hospitality Management, vol. I (1989), p. 129 à 134; John E. Fletcher et H. Snee, «Tourism in the South Pacific Islands», Progress in Tourism, Recreation and Hospitality Management, vol. I (1989), p. 114 à 124, et divers rapports de l'Organisation mondiale du tourisme.

^a Il s'agit ici de multiplicateurs keynésiens et non de coefficients multiplicateurs.

^b Région administrative spéciale.

Tableau 2
Multiplicateurs de l'emploi touristique de quelques pays

Kiribati	0,70 emploi standardisé par 10 000 dollars australiens de dépenses touristiques
Vanuatu	0,89 emploi à temps complet et 1,03 emploi à temps complet ou temps partiel par 1 million de vatu (VT) de dépenses touristiques
Tonga	0,96 emploi standardisé par 10 000 pa'anga (T\$) de dépenses touristiques

Source : Divers rapports de l'Organisation mondiale du tourisme.

II. Mesures économiques à prendre par l'industrie du tourisme

11. Les sociétés de tourisme privées ont un rôle essentiel à jouer dans la réalisation des objectifs du tourisme durable. En effet, elles peuvent influencer directement sur la nature des activités touristiques en modifiant les produits qu'elles proposent et les méthodes qu'elles utilisent à cet effet. En outre, elles ont tout intérêt à préserver les ressources écologiques et socioculturelles des lieux de destination, qui sont l'un de leurs principaux arguments de vente. En conséquence, elles doivent :

- a) Reconnaître que la durabilité n'est pas une caractéristique propre à certains secteurs du marché, comme l'écotourisme, mais doit être la préoccupation de toutes les sociétés de tourisme, quelles que soient leur taille ou leur orientation commerciale;
- b) Intégrer les systèmes et procédures de gestion de l'environnement à tous les aspects de leurs activités; recourir en particulier à des audits sociaux et environnementaux et à des évaluations du cycle de vie, et former le personnel aux principes et pratiques de la gestion durable;
- c) Prendre les mesures qui s'imposent au niveau opérationnel pour réduire le gaspillage sous toutes ses formes, économiser l'énergie et les ressources en eau douce et réduire les émissions dangereuses pour l'environnement;
- d) Planifier et organiser les activités de manière à réduire les incidences environnementales, sociales et culturelles, en utilisant à chaque fois que faire se peut des matériaux locaux et en employant des techniques adaptées à la situation locale;
- e) Associer à la prise de décisions toutes les parties intéressées, et en particulier les clients, le personnel, les partenaires commerciaux et la communauté d'accueil;
- f) Instaurer un partenariat avec la communauté d'accueil, les gouvernements et les organismes publics, d'autres entreprises privées et des organisations internationales afin de favoriser le développement durable du tourisme.

III. Mesures économiques à prendre par les gouvernements

12. Les sociétés de tourisme privées ont plusieurs bonnes raisons de veiller à ce que leurs pratiques soient conformes aux principes du développement durable, l'une d'entre elles étant, dans certains secteurs du marché, la pression des consommateurs. Cela dit, les forces du marché ne peuvent à elles seules garantir un développement durable du tourisme. Les gouvernements doivent donc s'assurer que les activités touristiques sont planifiées et gérées de manière à nuire le moins possible à l'environnement et au tissu social du lieu de destination. Ces précautions permettront, à leur tour, de faire en sorte que la zone de destination continue à bénéficier des retombées économiques du tourisme.

13. Le but du tourisme durable est de tirer des bénéfices économiques de l'activité touristique sans endommager ou dégrader les ressources desquelles elle dépend. Souvent, le tourisme est considéré comme une activité qui vient se greffer sur les activités économiques existantes. Du coup, les pays ont tendance à ne pas lui accorder l'attention qu'il mérite, ou à le reléguer au dernier rang des priorités dans le processus de planification. Il importe donc que les autorités nationales et régionales chargées de la planification veillent à ce que leurs plans de développement accordent une attention et un niveau de priorité suffisants au tourisme. À cet égard, elles doivent :

- a) Recenser et contrôler les activités touristiques dans le lieu de destination, en particulier celles qui ne sont pas organisées et qui, bien que moins visibles, peuvent représenter une part importante de l'activité touristique dans le pays;
- b) Étudier et évaluer l'impact de l'activité touristique sur les infrastructures et les ressources du lieu de destination, et notamment élaborer des indicateurs permettant d'évaluer si le tourisme est durable;
- c) Intégrer le tourisme dans les plans de développement tant nationaux que régionaux de sorte que le développement de l'activité touristique soit compatible avec les autres formes de développement économique et social du lieu de destination;
- d) Consulter le plus grand nombre de personnes de la communauté d'accueil afin de tenir compte d'un éventail de vues aussi large que possible dans la planification du développement.

14. Parallèlement, les gouvernements doivent veiller à concilier les objectifs des politiques de développement touristique et les objectifs des autres politiques. Des pratiques non viables dans certains secteurs économiques empêcheront d'améliorer la durabilité du tourisme. De même, ce dernier objectif ne peut pas être réalisé aux dépens de la durabilité dans d'autres secteurs économiques. En conséquence, les gouvernements doivent :

- a) S'assurer que toutes les réglementations et politiques environnementales sont appliquées dans l'ensemble du secteur touristique, quels que soient la taille de l'entreprise ou le type d'activité touristique;

b) Contrôler l'activité touristique dans les zones protégées comme les parcs nationaux, en tenant dûment compte du fait que les possibilités d'exploitation sont restreintes si l'on ne veut pas endommager ou dégrader ces zones;

c) Planifier le développement des autres activités économiques (comme l'agriculture ou l'extraction minière) de sorte qu'elles n'appauvrissent ni ne dégradent les ressources importantes pour le secteur touristique;

d) Veiller à ce que développement des infrastructures lourdes, comme les réseaux routiers ou les systèmes d'approvisionnement en eau, ne réponde pas seulement aux besoins du secteur touristique mais aussi à ceux des autres industries et de l'ensemble de la communauté;

e) Prendre des mesures pour réduire les variations saisonnières de l'activité touristique en créant des possibilités d'emploi en dehors de la saison touristique dans les régions fortement tributaires du tourisme;

f) Élaborer une politique de taxation de l'activité touristique qui soit efficace, juste et propice au développement durable du tourisme;

g) Faire en sorte que les retombées économiques du tourisme profitent largement à la population hôte afin que celle-ci soit vivement incitée à protéger ses ressources culturelles et environnementales.

15. Pour parvenir à un développement durable du tourisme, il faut que tous les acteurs du secteur touristique changent d'attitude. Les gouvernements doivent s'efforcer de définir des politiques générales qui facilitent et encouragent cette évolution. À cet effet, ils doivent :

a) Veiller à ce que la durabilité soit l'objectif premier de tous les acteurs de l'industrie du tourisme, quelle que soit leur taille et qu'ils soient privés ou publics, et ne soit pas uniquement l'apanage de secteurs restreints comme l'écotourisme;

b) Encourager l'adoption de pratiques responsables en suggérant des codes de conduite et des plans de gestion de l'environnement;

c) Adopter un ensemble de réglementations environnementales et de mesures de gestion adaptées au contexte, en surveiller l'application et veiller à ce que toutes les parties intéressées aient bien conscience de leur importance;

d) Accompagner ces réglementations et mesures d'incitations financières, comme la perception de redevances et de taxes applicables aux touristes, qui permettront de faire payer aux sociétés de tourisme comme à leurs clients le prix réel de leurs activités;

e) Appliquer le principe du pollueur payeur afin de répartir le plus équitablement possible le coût de l'application des réglementations;

f) Adopter une approche préventive concernant l'élaboration des politiques de promotion du développement durable du tourisme, c'est-à-dire prendre des mesures avant même que les causes et les effets aient été établis avec certitude.

16. Le tourisme est avant tout une activité orientée vers les gens, qui consiste à fournir tout un ensemble de services aux voyageurs. Comme on l'a vu plus haut, les emplois proposés dans le secteur touristique sont généralement des emplois à temps partiel, peu qualifiés, temporaires et saisonniers. Or, le fait de privilégier ce type d'emplois peut être un obstacle

au développement durable du tourisme car a) la précarité de leur emploi n'incite pas forcément les salariés du secteur à suivre des cours de formation sur la pratique durable de l'activité touristique; et b) le taux de renouvellement du personnel est généralement très élevé, si bien que, même quand les salariés reçoivent une formation, le secteur ne peut bénéficier bien longtemps de leurs nouvelles compétences.

17. En conséquence, les gouvernements et les organismes publics doivent :

a) Veiller à ce que les cours sur le tourisme proposés dans les établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur traitent des questions de durabilité;

b) Collaborer avec les entreprises à l'élaboration de programmes de formation et à la création de réseaux d'échange de matériel de formation traitant de la durabilité du tourisme;

c) Coordonner l'action entreprise par les ministères et organismes publics concernés par le tourisme pour lutter contre la précarité de l'emploi dans ce secteur;

d) Encourager les sociétés de tourisme à recruter parmi la population locale, afin que la communauté d'accueil profite davantage des retombées économiques de l'activité touristique. Cela permettra en retour d'intéresser davantage la communauté d'accueil aux richesses culturelles et environnementales sur lesquelles s'appuie le tourisme;

e) Encourager les sociétés de tourisme à former et à promouvoir du personnel local, afin que les principes et pratiques de gestion de ces sociétés tiennent davantage compte de la situation locale.

18. Le tourisme est surtout le fait des pays développés, puisqu'ils sont à l'origine de 90 % des flux touristiques mondiaux. Toutefois, les informations disponibles donnent à penser que, dans ces pays, la demande plafonne actuellement, le temps et les ressources consacrés au tourisme étant sur le point d'atteindre leur niveau maximum¹.

19. Pour que les retombées économiques du tourisme profitent au plus grand nombre, il importe d'accroître le nombre de touristes et, en particulier de touristes originaires de pays en développement. Pour ce faire, il pourrait s'avérer nécessaire de diminuer, voire d'abolir a) les obstacles tarifaires aux déplacements internationaux, comme l'application de droits de sortie différents aux résidents et aux visiteurs, qui découragent les résidents de voyager à l'étranger; et b) les obstacles non tarifaires, comme les restrictions imposées sur les allocations de devises, qui non seulement découragent les résidents de partir à l'étranger mais limitent en outre leurs dépenses dans les pays de destination. Parallèlement, il faut garder à l'esprit que le développement des voyages internationaux doit se faire dans les limites de la durabilité, si l'on ne veut pas que les bénéfices tirés du développement du tourisme international ne soient qu'éphémères.

20. Les destinations touristiques côtières méritent une attention particulière. Le tourisme a longtemps été leur principale source de revenus et d'emplois et elles doivent aujourd'hui faire face à un grave déclin de l'activité touristique, souvent parce que l'attrait du lieu a pâti d'un développement touristique mal planifié et mal géré. Le tourisme côtier est particulièrement vulnérable à cet égard, car un très grand nombre de personnes se retrouvent concentrées dans des zones écologiques qui sont parmi les plus fragiles au monde. Ainsi,

plus de 50 % des zones les plus riches et les plus sensibles des pays de l'Union européenne seraient des zones côtières.

21. Même lorsque le secteur touristique d'une zone côtière est en bonne santé du point de vue économique, l'activité touristique est généralement très saisonnière, ce qui signifie que les ressources sont sous-utilisées en basse saison et surexploitées en haute saison.

22. En conséquence, les gouvernements doivent :

a) Trouver le moyen de répartir de manière plus égale l'activité touristique tout au long de l'année, afin d'atténuer le caractère saisonnier du tourisme dans les zones côtières;

b) Encourager le développement d'activités économiques qui complèteraient et appuieraient le tourisme dans les zones côtières, et en particulier d'activités pouvant avoir lieu en dehors de la saison touristique;

c) Aider les organisations touristiques de tout type à comprendre l'évolution de la demande internationale en matière de tourisme et à s'y adapter, par exemple en développant de nouvelles formes de tourisme.

23. Comme nous l'avons vu plus haut, le tourisme est un élément essentiel – mais précaire – de l'économie de nombreux petits États insulaires en développement. Les gouvernements de ces pays doivent donc :

a) Rechercher les moyens de permettre au secteur du tourisme de rester compétitif et de se développer sans entraîner une dégradation de l'environnement et du tissu culturel des lieux de destination;

b) Trouver un équilibre entre l'exploitation accrue des ressources locales par le tourisme et l'utilisation qui en est faite par les autres activités économiques et par les communautés d'accueil;

c) Tirer le meilleur parti possible des dépenses engagées dans le tourisme, notamment en favorisant un entraînement en amont des autres activités économiques du lieu de destination et en développant des formes de tourisme qui permettent aux communautés locales de percevoir une part plus importante des bénéfices;

d) Faire preuve de prudence en ce qui concerne la participation d'étrangers au secteur du tourisme, y compris non seulement les sociétés transnationales mais aussi les expatriés employés par le secteur;

e) Diversifier l'économie nationale afin de la rendre moins tributaire du tourisme en tant que source de revenus, d'emplois et de recettes en devises.

IV. Mesures économiques à prendre par la communauté internationale

24. Promouvoir le développement durable du tourisme, fournir les financements nécessaires à la réalisation de projets d'infrastructure touristique viables, conseiller les gouvernements dans l'élaboration de leurs politiques du tourisme et favoriser l'adoption de pratiques optimales en matière de gestion et de planification viables du tourisme sont autant de domaines où la communauté internationale a un rôle à jouer.

25. Si le débat sur le développement durable du tourisme a généralement été axé sur les pays en développement, c'est notamment pour les raisons suivantes : premièrement, l'environnement naturel et socioculturel de ces pays est généralement moins dégradé que celui des sociétés industrielles, et cet état plus primitif constitue un attrait considérable pour le tourisme. La probabilité d'y promouvoir un tourisme viable est donc beaucoup plus forte que dans les pays où il existe déjà un secteur touristique très développé.

26. Deuxièmement, les pays en développement ont généralement eu beaucoup de mal à entrer en concurrence avec les pays développés sur le marché mondial du tourisme. Ils ont appris que pour concurrencer efficacement les pays développés sur le marché du tourisme de masse, il leur fallait consentir de gros investissements dans les infrastructures de base, souvent dans la construction d'équipements touristiques à l'occidentale. Cela dit, il apparaît de plus en plus clairement que le développement rapide du tourisme de masse dans les pays en développement a entraîné des coûts écologiques et sociaux élevés pour les pays d'accueil.

27. Certain pays en développement ont tenté d'exploiter à la hâte leur avantage comparatif en investissant dans des créneaux touristiques tels que l'écotourisme et le tourisme culturel, pour obtenir rapidement des profits. Cependant, ces tentatives ont invariablement abouti à des résultats similaires et inquiétants. L'expérience a en effet montré que ces formes «douces» d'activités touristiques peuvent être tout aussi destructives que le tourisme de masse si elles ne sont pas planifiées, conçues et gérées de façon à en assurer la viabilité, à garantir qu'elles n'ont pas d'effet nocif sur l'environnement naturel ou sur le tissu socioculturel local, et que les collectivités locales sont bien associées à toutes les étapes de l'élaboration et de la gestion des projets.

28. Pour la communauté internationale, il s'agit donc d'aider les gouvernements, en particulier ceux des pays en développement, à trouver les moyens de rendre leurs secteurs touristiques plus compétitifs sur le marché mondial sans mettre en danger leur patrimoine écologique et culturel. À cette fin, il faudra :

- a) Aider à élaborer des techniques et cadres opérationnels pour évaluer l'impact écologique et social du tourisme aux niveaux national, régional et local;
- b) Donner des conseils pratiques aux professionnels du tourisme sur la façon de développer durablement le tourisme par la biais de programmes intégrés de gestion économique et de responsabilité sociale;

c) Oeuvrer de concert avec les administrations nationales, à tous les niveaux, afin d'établir une panoplie d'instruments utiles et efficaces – tels que directives de planification, codes de pratiques optimales, cadres réglementaires et politiques – visant à promouvoir un tourisme viable;

d) Favoriser l'utilisation de systèmes d'assurance de la qualité, reconnus au niveau international dans le secteur du tourisme, et aider à modifier les systèmes existants de façon à les adapter aux besoins de la gestion du tourisme;

e) Faciliter les échanges internationaux d'informations, de données d'expérience et de compétences techniques, en particulier entre pays développés et pays en développement;

f) Mettre en place des réseaux qui sensibilisent les opérateurs du secteur touristique à la nécessité de garantir la viabilité des activités touristiques, dans tous les aspects, et dispensent une formation sur ces questions, en particulier en ce qui concerne les pays en développement;

g) Encourager une plus large participation des collectivités à la planification, la gestion et la consommation des produits touristiques.

29. L'Organisation mondiale du tourisme fournit des services d'assistance technique de ce type depuis 20 ans dans le cadre de sa coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour lequel elle est l'agent d'exécution dans le domaine du tourisme. À ce titre, elle a consenti une aide dans le cadre de projets sous-régionaux ou nationaux, organisé des séminaires techniques, ateliers, conférences ou stages de formation destinés aux fonctionnaires et aux autorités locales, et publié de nombreux ouvrages et brochures.

30. Cependant, il reste beaucoup à faire pour aider les pays en développement à faire face au défi posé par le développement durable du tourisme. L'Organisation mondiale du tourisme est à même de développer ses activités d'appui technique, en coopération avec d'autres organismes et bailleurs de fonds.

31. La communauté internationale joue déjà un rôle important dans le développement touristique en finançant des projets d'infrastructure dans ce domaine. Parmi les principaux bailleurs de fonds figurent plusieurs filiales de la Banque mondiale, un certain nombre d'organismes des Nations Unies (comme le PNUD), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) coadministré, les instances d'aide au développement de nombreux pays, ainsi que plusieurs institutions financières internationales. D'autres organisations internationales, telles que l'Organisation mondiale du tourisme, fournissent souvent des services d'assistance technique en tant qu'agents d'exécution.

32. La tâche incombant à toutes ces institutions consiste à garantir que les projets qu'elles financent contribuent véritablement au développement durable du tourisme et s'inscrivent bien dans la ligne des recommandations générales et spécifiques de l'Organisation mondiale du tourisme dans ce domaine, ou encore dans celle des plans directeurs de développement touristique qui ont été établis dans de nombreux pays, souvent avec le concours de cette organisation. À cet effet, ces institutions doivent :

a) Utiliser les techniques d'étude de l'impact environnemental et social pour évaluer les projets de financement d'infrastructures dans le secteur touristique;

b) Procéder à une analyse des coûts et avantages sociaux et appliquer les techniques d'imputation de la valeur non marchande de la comptabilité écologique lors de l'évaluation des projets d'infrastructure touristique;

c) Promouvoir une plus large utilisation des techniques d'étude de l'impact environnemental et social, de l'analyse des coûts et avantages sociaux, et des techniques d'imputation de la valeur non marchande de la comptabilité écologique auprès des administrations nationales et des instances responsables de la planification à l'échelon local;

d) Élaborer des plans de développement des infrastructures intégrés qui ne tiennent pas seulement compte des besoins du secteur touristique, mais aussi de ceux des autres secteurs économiques et de l'ensemble de la collectivité;

e) Au lieu de concentrer exclusivement les financements sur le développement de nouvelles formes de tourisme, faire en sorte que des ressources soient également fournies pour promouvoir un tourisme de masse plus rationnel.

33. La place prise dans le tourisme mondial par quelques très grosses et très puissantes sociétés transnationales a fait craindre que la compétence réglementaire de l'État-nation ne disparaisse face au pouvoir des grandes sociétés. Il est toutefois largement admis que le jeu des forces du marché ne peut, à lui seul, conduire à un développement durable. Pour aider les gouvernements nationaux à corriger les déséquilibres qui s'accroissent dans ce domaine, la communauté internationale peut notamment :

a) Collaborer avec les administrations nationales afin de déterminer le meilleur dosage de réglementation, de mesures d'incitation et de dispositifs d'observation volontaire des règles, pour garantir que les pratiques suivies par les sociétés transnationales en matière d'investissement respectent scrupuleusement les principes du développement d'un tourisme viable;

b) Encourager l'étude de l'impact environnemental et social des investissements étrangers directs, fournir des conseils sur les pratiques à suivre et appeler l'attention sur celles qui laissent à désirer;

c) Insister auprès des sociétés transnationales pour qu'elles transfèrent aux pays d'accueil les technologies, les compétences techniques et la formation appropriées, notamment en matière de sensibilisation à l'environnement;

d) Encourager les sociétés transnationales à employer du personnel local, en particulier au niveau de la direction, et à mettre en place des mécanismes efficaces pour promouvoir la participation des travailleurs et de l'ensemble de la collectivité du pays d'accueil à la prise de décisions.

34. Il a déjà été souligné qu'il serait utile, partout dans le monde, et en particulier dans les pays en développement, de développer la pratique des voyages à l'étranger. Ainsi, les avantages découlant du tourisme seraient mieux répartis. À cet égard, le rôle de la communauté internationale devrait être :

a) De s'employer à éliminer les barrières artificielles aux échanges touristiques, conformément aux dispositions de l'Accord général sur le commerce des services³;

b) De promouvoir une nouvelle libéralisation des échanges touristiques multilatéraux, sur la base de l'Accord général sur le commerce des services;

c) D'appuyer et encourager le développement du tourisme national et interrégional, qui est susceptible d'avoir un impact économique relativement plus grand sur le pays d'accueil dans la mesure où les taux de déperdition liés aux dépenses associées à ces activités y sont plus faibles.

35. Toute expansion ultérieure du tourisme et des voyages internationaux doit cependant s'effectuer sur une base durable. Il n'est pas raisonnable de faciliter les échanges touristiques internationaux si ceux-ci englobent des activités qui ne sont pas viables. À long terme, cela desservirait les intérêts tant du secteur touristique que de l'ensemble de la société.

36. Pour atteindre l'objectif du développement durable du tourisme, il faut que toutes les parties intéressées opèrent des changements. Le rôle de la communauté internationale doit être de les y encourager et d'aider à définir des solutions judicieuses dans ce domaine. Pour ce faire, il lui faudra notamment :

a) Promouvoir un plus large recours aux rachats de créances à des fins écologiques (écoconversion de créances), par lesquels des organisations non gouvernementales rachètent aux banques créancières, moyennant une décote, une part de la dette d'un pays en développement, en échange de l'engagement du pays débiteur d'investir une somme équivalente, en monnaie locale, dans des projets de protection de l'environnement;

b) Inclure les comptes écologiques et sociaux dans les «comptes satellites du tourisme», qui ne prennent actuellement en considération que les coûts et avantages économiques de cette activité.

Notes

¹ Organisation mondiale du tourisme, *Tourism 2020 Vision* (Madrid, 1998).

² On notera qu'il s'agit de multiplicateurs keynésiens et non de coefficients multiplicateurs.

³ Voir *Instruments juridiques reprenant les résultats du Cycle d'Uruguay de négociations commerciales multilatérales, signés à Marrakech le 15 avril 1994* (publication du secrétariat du GATT, numéro de vente : GATT/1994-7).